



LA **34^{ème}**
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MAIRES FRANCOPHONES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
KINSHASA du 3 au 7 novembre 2014



VILLES EN LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DECLARATION DE KINSHASA DES AUTORITES LOCALES FRANCOPHONES SUR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous, autorités locales francophones, réunies le 5 novembre 2014 à Kinshasa (RDC) à l'occasion de la 34^{ème} Assemblée Générale des Maires Francophones :

Conscientes que le dérèglement climatique est l'une des questions cruciales de notre temps et qu'il représente une menace pour l'humanité et la planète où, plus de la moitié de la population vit en ville depuis 2008.

Considérant que :

- le dérèglement ne connaît pas de frontière, affecte les populations, dont en particulier plus de 600 millions de personnes des zones côtières de faible altitude ; qu'il crée un accroissement du risque de mortalité, le déplacement d'environ 22 millions de personnes en raison des désastres naturels, etc. ; enfin, qu'il pose des problèmes de justice sociale, d'équité, de droits de l'Homme et de réalisation des OMD ;
- la prise en compte de ces enjeux conditionne aujourd'hui les modes de production et d'utilisation des ressources planétaires (eau, sol, littoral, forêt, biodiversité, etc.), et la disposition de l'énergie dans un contexte de demande croissante notamment dans les régions du sud ;
- les processus d'urbanisation, notés au travers de l'explosion démographique de ces dernières décennies et des années à venir (61 % à l'horizon 2025 et, une rapide croissance dans les régions du sud, de l'ordre de 2,3 %), de la forte production et consommation d'énergie par les villes, sont accentués par l'insuffisance des ressources, la demande croissante en équipements et services urbains de base, le renforcement de la concentration de la pauvreté, l'extension de la précarité, la réduction du marché de l'emploi ;
- les villes sont à la fois victimes des émissions de gaz à effet de serre et parties prenantes de la solution à leur réduction, et qu'elles voient leurs difficultés d'aménagement et d'équipement largement amplifiées par les conséquences du changement climatique ;
- le contexte réclame une réponse globale, collective et concertée, impliquant les politiques urbaines, notamment la question de la gouvernance locale, le dialogue des territoires avec les différents acteurs urbains ainsi que l'éducation, la formation, la conscientisation et la participation de l'ensemble des couches sociales ;
- le territoire et sa ville sont des systèmes complexes en relation et, souhaitant que les séries de négociations multilatérales se traduisent, à la fois en actions ambitieuses, rapides et tangibles sur le climat global et, en des améliorations significatives de la durabilité des villes ;
- l'acteur « ville » doit être placé au cœur de la lutte contre les changements climatiques à travers une approche systémique en dépassant les approches sectorielles séparant transport, énergie, eau et assainissement, bâtiment.



Saluant les décisions de gouvernements nationaux par la reconnaissance des gouvernements locaux et territoriaux comme acteurs du régime climatique mondial à la Conférence de Cancun (2010), de Nagoya sur la biodiversité (2010), de Rio + 20 en 2012, des initiatives des Nations-Unies comme la Campagne « Making My Cities Resilient », de la Stratégie Internationale des Nations Unies de Prévention des Catastrophes Naturelles (SIPC), et saluant celles-ci comme progrès obtenus en matière de reconnaissance, de l'engagement et de renforcement de l'autorité locale des gouvernements locaux dans la gouvernance environnementale mondiale.

Rappelant nos stratégies et réflexions dans le cadre des espaces de rencontres initiés par l'AIMF et, prolongées plus récemment, par les séminaires de Genève (Suisse) en avril 2013, de Kaolack (Sénégal) en octobre 2013, en juin 2014, respectivement du 13 au 14 à Ouahigouya (Burkina Faso) et du 23 au 25 à Douala (Cameroun), ainsi que nos différents objectifs adoptés et mis en œuvre à l'échelon local.

En réponse aux processus globaux :

1. Nous nous engageons à :

- coopérer avec les gouvernements nationaux, les organisations supranationales, les organismes intergouvernementaux, le secteur privé, les institutions financières et la société civile pour créer, au niveau mondial, un mouvement climat fort et efficace, pour une transformation rapide vers un développement harmonieux, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation comme il est stipulé dans la déclaration des maires et des dirigeants territoriaux sur le changement climatique, Feuille de Route Climat des Gouvernements Locaux 2013-2015, texte adopté par acclamation le 28 septembre 2013 à Nantes, France ;
- participer à l'élaboration des plans d'actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation d'instruments d'adaptation au développement et de modèles de financement alternatif, bénéficiant de l'expérience acquise dans le cadre de la coopération décentralisée, et dans les contextes de décentralisation plus avancée ;
- participer aux négociations multilatérales sur le changement climatique et nous soutenons les organisations d'élus locaux, notamment Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à plaider en faveur d'un régime climatique mondial efficace à Paris, en 2015.

2. Nous incitons ces mêmes gouvernements à la mobilisation pour adapter les investissements, améliorer les financements afin d'aider les territoires urbanisés à lutter contre le changement climatique et à s'adapter contre ses conséquences.

Concernant notre stratégie climatique globale renouvelée :

1. Nous invitons :

- les Chefs d'Etat francophones, qui seront à Dakar en novembre 2014 pour le XV^e Sommet de l'OIF, à préparer les sommets de Lima 2014 et Paris 2015, en particulier dans le cadre des conférences multilatérales sur le climat, afin de rapporter nos actions, d'établir des propositions concrètes pour la période 2015-2020, de définir des objectifs pour la période 2020-2025 et de débattre des nouvelles collaborations pour de rapides résultats ;
- les Gouvernements africains et la Communauté internationale à apporter leur total soutien à l'Objectif de Développement Durable n°13 relatif à l'action urgente à entreprendre pour combattre le changement climatique et ses impacts ainsi que l'ODD n° 11 pour des villes et des établissements humains inclusifs, plus sûrs, résilients et durables ;

2. Nous lançons un appel à la communauté scientifique, aux acteurs de la société civile, au secteur privé et à celui des entreprises, aux communautés économiques régionales et aux partenaires du développement pour qu'ils appuient davantage les initiatives des collectivités locales relatives au changement climatique.

Concernant notre vision sur la durabilité des villes et le financement nécessaire à une action climatique locale renforcée :

1. Nous incitons, - pour un renforcement de ces engagements des collectivités locales, les nations, les banques multilatérales de développement, les institutions financières publiques, les fonds privés, les fonds philanthropiques et les mécanismes de financements alternatifs à augmenter l'allocation de fonds pour soutenir l'action climatique locale ; à améliorer l'accès des gouvernements locaux et des territoires à ces types de financements ; à allouer les fonds à des projets intégrés permettant ainsi une durabilité des actions d'atténuation et d'adaptation.

2. Nous appelons les nations à développer des canaux de financement pour permettre un soutien direct à l'action climatique locale et au développement durable urbain, dans le cadre des mécanismes de financement globaux, tels que le Mécanisme de développement propre, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement mondial.

3. Nous nous engageons à :

- Mobiliser, dans nos budgets locaux, des lignes spécifiques dédiées aux financements de mesures adaptatives et d'actions innovantes, dans le but d'améliorer nos capacités de réponse au changement climatique ;
- relever collectivement, citoyens et institutions présentes sur nos territoires, le défi du dérèglement climatique, à modifier notre manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer, en adoptant des modes plus durables et, impactant positivement sur le changement climatique (ODD n°12). Ces actions comprennent notamment sur le plan :
 - du **transport**, notre forte implication à la mise en place d'autorités régulatrices des transports urbains pour des systèmes de déplacement efficaces et durables ; l'amélioration de l'offre et la réalisation d'infrastructures capables de favoriser le

transport de masse et des plus démunis ; l'exigence d'un renouvellement du parc automobile de transport public, en vue d'une réduction importante de la pollution et de ses effets en milieu urbain ;

- de **l'assainissement et du recyclage des déchets** où les collectivités territoriales doivent initier et/ou renforcer les actions de veille au développement et au renforcement de l'intégration des ressources économiques à leur organisation (collecte et valorisation des déchets ménagers, inclusion sociale par les filières de compostage de matières organiques, de métaux et plastiques) ;
- de la **consommation de l'énergie de base et de l'énergie électrique**, et au regard de la croissance démographique des villes du sud et des compétences nationales en matière d'approvisionnement, conduire une politique de diversification par une mise en œuvre effective des énergies renouvelables, d'entretien de l'existant et faciliter l'accès de la ressource de la population locale.